

Publié le 12/09/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P355\_2024**

**Date : 12/09/2024**

**OBJET : Rénovation de la piscine des Pieux - Lots 4, 5, 10 et 14**

### Exposé

Le projet de rénovation de la piscine des Pieux a fait l'objet d'une consultation de travaux en avril 2023, à l'issue de laquelle cinq lots ont été attribués et dix lots ont été déclarés sans suite.

Une nouvelle procédure adaptée a été lancée en février 2024 qui a fait l'objet de la conclusion des lots 12 et 15 dans un premier temps, en juin 2024.

Ainsi après examen des candidatures, négociations, analyse et classement des offres, il est proposé d'attribuer les marchés avec les entreprises suivantes, qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des documents de la consultation :

- lot 4 « Revêtements de façades » avec l'entreprise LEDUC,
- lot 5 « Menuiseries extérieures et intérieures » avec l'entreprise AMC FOLLIOU,
- lot 10 « Agencement intérieur bois » avec l'entreprise LAFOSSE MENUISERIE,
- lot 14 « Équipements vestiaires - cabines - casiers » avec l'entreprise STANDIS.

Des lots encore en négociation feront l'objet d'une attribution ultérieure.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,**

**Vu le Code de la Commande Publique,**

## Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour la rénovation de la piscine des Pieux avec les entreprises suivantes :
  - Lot 4 « Revêtements de façades » : entreprise **LEDUC** - ZA Le Café Cochon - 50690 VIRANDEVILLE d'un montant de 101 203,86 € HT, soit 121 444,63 € TTC,
  - Lot 5 « Menuiseries extérieures et intérieures » : entreprise **AMC FOLLIOT** - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 VALOGNES d'un montant de 402 594,63 € HT, soit 483 113,56 € TTC,
  - Lot 10 « Agencement intérieur bois » : entreprise **LAFOSSE MENUISERIE** - 5 route de Saint Lô - 50890 CONDE SUR VIRE d'un montant de 61 948,43 € HT, soit 74 338,12 € TTC,
  - Lot 14 « Équipements vestiaires - cabines - casiers » : entreprise **STANDIS** - 51 rue des Cousseaux - Technoparc - 41300 SALBRIS d'un montant de 87 000,00 € HT, soit 104 400 € TTC,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - Ldc 81573,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**